

Nombre de conseillers en exercice..... 29
Nombre de conseillers présents 23
Nombre de votants..... 29

Délibération n° 2022-61

Nomenclature : 8.2 – Aide sociale

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 NOVEMBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-huit novembre à dix-neuf heures et trente minutes, le conseil municipal de la commune de MARSANNAY-LA-CÔTE, légalement convoqué par M. Jean-Michel VERPILLOT, Maire, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie.

Date de la convocation : le 22 novembre 2022

Étaient présents :

- Mmes Catherine PAGEAUX, Corinne BUGAUT-MITTOU, Corinne PIOMBINO, Catherine CAZIN, Annick COURTOIS, Marie GILLARD-HUGUENOT, Véronique LE GRAND, Khadija MARZAQ, Nathalie GAY, Isabelle ALIBERT-COLOTTÉ, Julie BARNET ;
- MM. Jacquy GOUBET, Emmanuel DUFOUR, Éric GUYARD, Jean-François GUINOT, Dominique MARTIN, Jean-Paul TRIMOULINARD, Laurent FEBVAY, Frédéric FICHET, David COLIN, Sébastien COUETTE, Florent ROYER, Gérald BOUTET ;

Étaient absents et excusés :

- Mmes Nicole VERPEAUX, Sylvie BOUYSSOU, Maryse PATAILLE, Sophie LAGNIER, Elsa GOUBALI
- M. Jean-Michel VERPILLOT, Maire

Pouvoirs :

- M. Jean-Michel VERPILLOT à Mme Catherine PAGEAUX,
- Mme Nicole VERPEAUX à M. David COLIN,
- Mme Sylvie BOUYSSOU à Mme Catherine CAZIN,
- Mme Maryse PATAILLE à M. Éric GUYARD,
- Mme Sophie LAGNIER à Mme Nathalie GAY
- Mme Elsa GOUBALI à Mme Julie BARNET ;

M. Jean-Michel VERPILLOT, Maire, étant empêché, Mme Catherine PAGEAUX, 1^{ère} Adjointe, a présidé la séance.

La séance ouverte, Mme Véronique LE GRAND et Mme Nathalie GAY ont été désignées pour remplir les fonctions de secrétaires de séance.

CONVENTION D'INTERVENTION DU CENTRE D'INFORMATION SUR LES DROITS DES FEMMES ET DES FAMILLES (CIDFF)

Depuis 2007, le centre d'information sur les droits des femmes et des familles (CIDFF) intervient de manière permanente au centre social et culturel Bachelard.

Cette association a pour vocation de permettre à toute personne d'accéder à ses droits, de promouvoir l'égalité des chances entre les hommes et les femmes et de travailler en partenariat avec les organismes compétents.

Le CIDFF informe gratuitement et confidentiellement tout public, et en priorité les femmes, dans les domaines juridique, professionnel, économique, social et familial.

Pour ce service, une convention fixe les modalités d'intervention entre la commune et le CIDFF. Arrivée à échéance, la convention doit être renouvelée dans des termes identiques. Elle est annexée au présent rapport. Cette convention serait d'une durée d'un an à compter du 1^{er} janvier 2023, renouvelable deux fois par tacite reconduction.

Cette convention a été présentée à la commission « Action sociale, petite enfance, enfance et jeunesse » lors de la réunion du 2 novembre 2022, qui a émis un avis favorable à l'unanimité des membres présents,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- ⇒ **d'approuver la convention avec le centre d'information sur les droits des femmes et des familles (CIDFF) à intervenir à compter du 1^{er} janvier 2023,**
- ⇒ **d'autoriser Monsieur le Maire à la signer ainsi que tout document s'y rapportant.**

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme au registre,
À Marsannay-la-Côte, le 29 novembre 2022

Pour le Maire empêché,
Madame la 1^{ère} Adjointe,

Catherine PAGEAUX

